



contrat signé mais qui ne correspond pas aux horaires faits

Par **poirron**, le **27/11/2012** à **14:12**

Bonjour,

je travaille sur le même lieu de travail depuis 25ans comme ouvrier d'entretien. La société a changé il y a 8 ans et j'ai signé un autre contrat(une erreur de ma part) avec des horaires différents de ce que je fais, mais la chef m'avait persuadé qu'il n'y avait pas de problèmes, mon salaire était inchangé.

Depuis quelques temps des reproches me sont faits (mon travail n'est pas satisfaisant pour l'entreprise), une convocation m'avait été envoyée pendant mes congés pour me présenter (afin de donner des explications des fautes qui me sont reprochés)pendant ceux-ci, biensûr je n'ai pas pu y aller, du coup j'ai envoyé une lettre AR en précisant pourquoi je ne m'étais pas présenté. L'entreprise en a pris note et m'a précisé que j'aurai une autre convocation au retour de mes congés. Depuis septembre j'attends.

Quels sont mes recours face à cet employeur même si j'ai signé un contrat dans lequel apparait des horaires en journée alors que je travaille pour eux à partir de 19h.

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **27/11/2012** à **22:40**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas changer un horaire de nuit en horaire de jour et inversement sans votre accord et il ne peut pas sanctionner une faute qui date de plus de 2 mois...